

Description de la zone de baignade

- Nature :** sable et quelques rochers
- Longueur :** 400 m
- Largeur :** 400 m (plage et estran)
- Profondeur moyenne :** 3 m
- Profondeur maximale :** 5 m
- Dates de la saison balnéaire :** 15 juin – 15 septembre
- Localisation du point DDASS :** X : 259335 ; Y : 2253278 (Lambert II)
- Fréquentation maximale :** quelques centaines de personnes
- Équipement :** toilettes, poubelles, poste de secours
- Accessibilité aux animaux :** Chiens interdits – Chevaux autorisés de 19h00 à 10h00
- Autres activités :** tiralo pour handicapés
- Zone riveraine :** zone naturelle non urbanisée et parking aménagé en amont
- Occupation du sol :** zone naturelle non urbanisée
- Population permanente :** 5 382 (sur la commune)
- Population estivale :** 20 000 (sur la commune)

Qualité du milieu marin

Evolution du classement :

ANNEE	2020	2021	2022	2023
Classement selon directive de 2006	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité



La plage de Gohaud est d'excellente qualité pour la baignade.

Le classement est très stable dans le temps et donc peu susceptible d'évoluer dans les prochaines années.

Potentiel de prolifération des macro-algues :

- Pas d'échouage d'algues vertes constaté sur la plage.

Potentiel de prolifération du phytoplancton :

- Pas de données sur la zone d'étude
- Points du suivi REPHY les plus proches : pointe Saint Gildas (28060025) et Noirmoutier (28061061)
- Résultats : espèce Alexandrium peu représentée ; Dymnophysis et Pseudonitzschia fréquemment observées mais aucun dépassement des seuils de blooms (10⁶ cellules/L) pour ces espèces toxiques en 2008 – 2009.

Inventaire des sources potentielles de pollution

Assainissement des eaux usées	Assainissement non collectif pour le poste de secours et quelques terrains de loisir
Eaux pluviales	Fossés débouchant sur la plage Écoulement quasiment inexistant même en temps de pluie
Activités industrielles	Sans objet sur la zone d'étude
Agriculture	Sans objet sur la zone d'étude
Etablissements recevant du public	Sans objet sur la zone d'étude
Autres sources diffuses	Chevaux autorisés sur la plage de 19 H 00 à 10 H 00

Jour de fermeture pour pollution avérée en 2023 : aucun

Caractérisation du risque

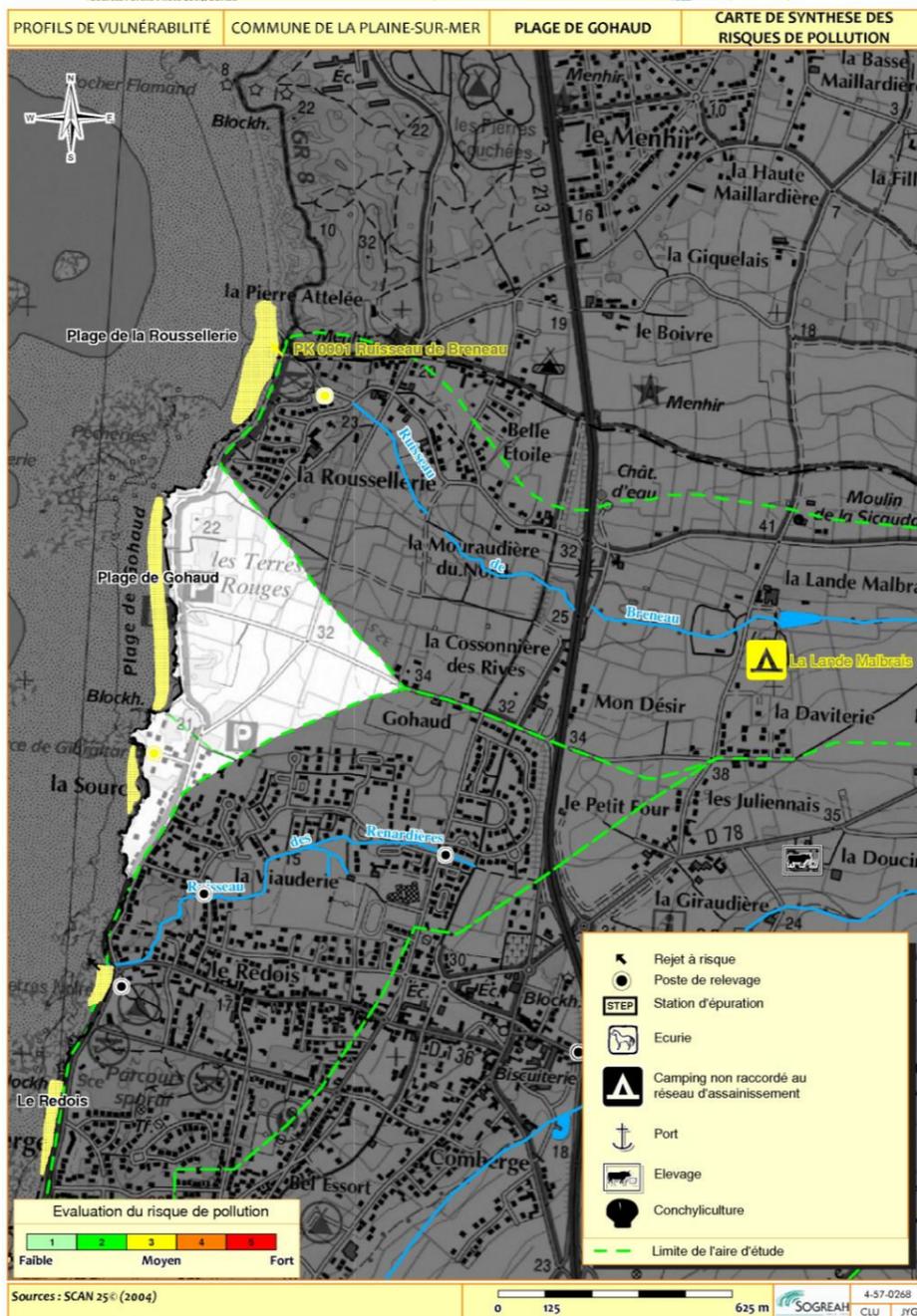
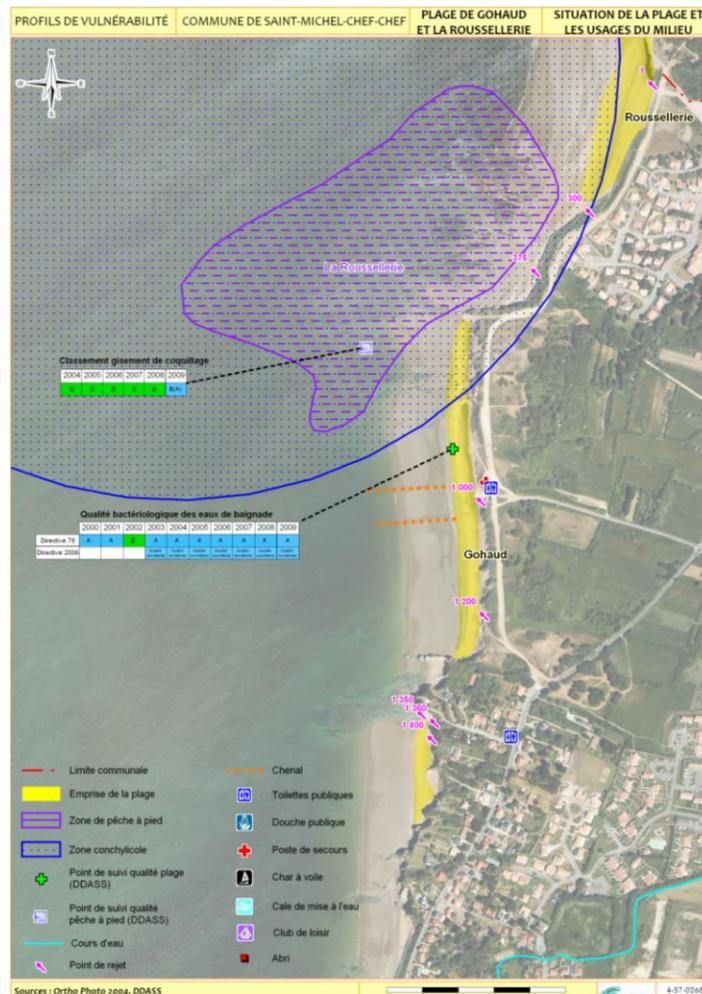
REJET A RISQUE		SITUATION A RISQUE		EVALUATION DU RISQUE	DUREE PROBABLE DE LA CONTAMINATION
LOCALISATION	FREQUENCE	CONDITIONS MARITIMES	FREQUENCE		
Chevaux sur plage	Variable	Toutes (Flot en particulier)	-	Moyen (niveau 3/5)	6 heures
Exutoire ruisseau de Breneau	Rarement	Toutes	Rare	Moyen (niveau 3/5)	12 heures
Postes de relevage de Gibraltar et Roussellerie	En cas de panne ou surcharge en période pluvieuse	Toutes	Exceptionnelle	Moyen (niveau 3/5)	12 heures

Plan d'actions (calendrier des actions prévues)

ACTIONS	DATE DE REALISATION
Fiabilisation du poste de refoulement de Gibraltar et renforcement pour une pluie de fréquence semestrielle.	Fait 2019
Contrôle et remise en conformité des filières d'assainissement non collectif (terrains de loisir et poste de secours)	Poste de secours prévision 2013
Interdiction des chevaux sur la plage	Partielle selon horaire

Gestion active de la qualité des eaux de baignade

- Suivi réglementaire de la qualité des eaux de baignade par l'ARS avec 10 prélèvements prévus pendant la saison balnéaire (du 15 juin au 15 septembre)
- Auto-surveillance de la qualité des eaux de baignade 3 jours par semaine pendant la saison balnéaire (du 1er juin au 30 septembre) à compter de 2019
- Mise en œuvre d'une procédure de fermeture préventive en cas de situation à risque, d'un suivi de la pollution et de ré-ouverture de la zone de baignade une fois le retour à la normale
- Contact : mail : mairie@stmichelchefchef.fr ; dgs@stmichelchefchef.fr - numéro téléphone : 06 20 43 90 28



ACTIONS	DATE DE REALISATION
Fiabilisation du poste de refoulement de Gibraltar et renforcement pour une pluie de fréquence semestrielle.	Fait 2019
Contrôle et remise en conformité des filières d'assainissement non collectif (terrains de loisir et poste de secours)	Poste de secours prévision 2013
Interdiction des chevaux sur la plage	Partielle selon horaire